

**DEPARTEMENT
DE LA MEUSE**

**ARRONDISSEMENT
DE VERDUN**

**CANTON
DE DAMVILLERS**

NOMBRE
de Conseillers en exercice : 10

de présents : 8

de votants : 8

OBJET:
Délibération n° 6 :
Blason de Brandeville

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 26/06/2013 et que la convocation des membres du Conseil avait été faite le 12/06/2013.



MAIRIE DE BRANDEVILLE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 juin 2013**

L'an deux mille treize, le vingt deux juin,
Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDEVILLE étant réuni en séance extraordinaire au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BOURTEMBOURG Luc, Maire.

Etaient présents : Tous les Conseillers en exercice,
Etaient excusés : CARTERET Bernard, BARRE Francis
Un scrutin a eu lieu, M. BARTHE Claude a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte le projet du blason de Brandeville proposé par Dominique LARCHER et Dominique LACORDE :
Blasonnement : « D'azur semé de croisettes d'or au brasier de gueules mouvant de la pointe surmonté d'un cœur d'or enflammé de gueules ».

L'écu soutenu par deux anges de canation aux cheveux d'or et aux ailes d'argent, habillés d'argent et d'or.

Devise sur listel d'or : BRANDEVILLE

Croix de guerre 1914-1918 appendue à son ruban sous l'écu et sous le listel.

Ajout décidé par le Conseil municipal au pied de chaque ange : une grappe de raisin et une sandale (village de vigneron et de cordonniers)

Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme,
Le Maire,

